

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

Plan d'adaptation des effectifs 2009 - Décision - Autorisation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le plan d'adaptation des effectifs 2009 revêt un caractère transitoire, ayant été élaboré afin de prendre en compte les impératifs de fonctionnement de notre établissement public, dans l'attente de la prochaine réorganisation des services.

Il traduit la volonté de la Communauté Urbaine de Bordeaux d'optimiser ses effectifs, tout en privilégiant les priorités fixées par les instances communautaires comme la création du pôle Mobilité et le lancement de la mission 2025.

En lien avec les responsables de pôles, une réflexion a été menée sur l'évolution des missions des services afin d'identifier les besoins et compétences nécessaires à leur fonctionnement tout en proposant des adaptations et redéploiements d'effectifs en fonction des prévisions de départ en retraite et des vacances de poste.

Cette démarche prospective s'inscrit dans la volonté de notre établissement de maîtriser l'évolution des charges de personnel de façon à préserver sa capacité d'investissement tout en garantissant la nécessaire continuité des services.

La prise en compte des besoins définis conduit à vous proposer **la création de 27 postes dont 5 temporaires, et la transformation de 5 postes.**

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT

- **Direction du pôle**

→ 1 création d'un poste de catégorie A

Le projet conduit par l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'opération campus est un projet de grande ampleur, qui nécessite un dispositif d'ingénierie au service du projet.

Le projet Campus est un projet d'aménagement et de développement durable du domaine universitaire de Pessac, Talence, Gradignan qui a l'ambition, dans un délai d'une dizaine d'années, de porter à un haut niveau de qualité sociale, urbaine et environnementale un site d'une valeur et d'une taille exceptionnelle.

Ce projet traduit un vaste effort collectif de requalification, de désenclavement et de rénovation du Campus, afin d'en faire, à terme, un véritable morceau de ville, au sein duquel les fonctions universitaires seront développées.

Pour conduire le projet, de sa définition à sa mise en œuvre, l'Université de Bordeaux met en place une organisation de projet qui rassemble l'ensemble des parties prenantes : établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, Etat, collectivités locales et industriels.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine de Bordeaux propose de créer un poste de chef de projet pour assurer la conduite du projet au sein de la collectivité et représenter la CUB au sein du comité direction du projet.

Il prendra en charge l'ensemble des questions relatives aux aspects urbanistiques, d'aménagement, architecturaux et techniques du projet.

Il aura pour activités principales :

- de porter une vision stratégique d'ensemble du projet Campus
- d'assurer l'ingénierie urbaine du projet
- de définir et de formaliser le travail partenarial avec les universités, les partenaires institutionnels, l'agence d'urbanisme et le PRES
- de suivre les demandes de financement liées au projet
- de veiller à la cohérence du projet avec la politique urbaine de la CUB
- de suivre les études menées sur le dossier
- de mettre en synergie les problématiques afférentes au projet

Compte tenu de la fonction très spécifique de ce poste sur une mission limitée dans le temps et dans l'éventualité où, à l'issue d'appel à candidatures aucun fonctionnaire ne serait sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-alinéa 5 – de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006, relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération serait fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération brute annuelle comprise entre 28 465.80 euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 82 232.64 euros (7^{ème} échelon HB3 du grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle IB 1060, IM 1058) indexée sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale à laquelle il conviendra

d'ajouter la somme brute annuelle de 1 083.96 euros au titre des primes semestrielles.

- **Direction du Développement Urbain et Planification**

☞ Cellule Juridique et Documentation

→ 1 création d'un poste d'attaché

Cette direction évolue dans un contexte de démultiplication des procédures d'urbanisme (révisions et modifications régulières) qui impliquent une grande rigueur juridique, tant les recours contentieux deviennent fréquents et lourds de conséquence pour la collectivité.

Il convient donc de développer les compétences de ce service en matière juridique (assistance, veille et conseil) par la pérennisation d'un poste d'attaché à la cellule juridique et documentation.

POLE OPERATIONNEL

- **Direction Opérationnelle de l'Environnement**

☞ Cellule administrative de l'USID

→ 2 créations de postes de catégorie C – Agent d'Assistance Administrative

La charge de travail de la cellule administrative de l'Usid a été évaluée dans le cadre d'une étude réalisée par le service afin de dimensionner le besoin en personnel au vu du plan de charge actuel et de l'évolution prévue du nombre de contrats souscrits par les professionnels auprès de la Communauté Urbaine pour l'enlèvement de leurs déchets.

Celle-ci met en évidence une augmentation de la charge de travail qui nécessite d'accroître le nombre d'agents administratifs actuels afin de permettre un suivi de dossiers de qualité.

L'effectif actuel étant de 3 agents, il est proposé de procéder à la création de 2 postes de catégorie C supplémentaires pour l'année 2009.

☞ Collecte

→ 2 créations de postes d'agent de maîtrise

Dans le cadre du groupe de travail collecte (mission DOE) il a été préconisé la création de 2 postes d'Agent de Maîtrise compte tenu de l'augmentation du nombre des agents d'exploitation.

Il apparaît en effet nécessaire au regard des effectifs de l'unité de renforcer l'encadrement de proximité par la création de 2 postes supplémentaires. L'encadrement intermédiaire sera ainsi en mesure de privilégier les relations avec les agents et de renforcer leur présence sur le terrain.

- **Direction Opérationnelle Voirie Circulation Proximité**

L'état des lieux des circonscriptions de voirie réalisé dans le cadre de l'expérimentation de l'évolution de leurs missions a mis en évidence la nécessité de renforcer les effectifs de leur section urbanisme et études et réalisations. En complément des régularisations de postes réalisées dans le cadre du précédent plan d'adaptation, il est proposé les créations de postes suivants :

→ 3 créations de poste d'agent de maîtrise

Postes d'instructeurs pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 8^{ème} circonscription, assurant l'instruction de la totalité des autorisations d'occupation du sol.

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

- **Direction Juridique Archives Documentation**

→ 1 création de poste de catégorie C

Dans le cadre du déménagement des locaux des archives et compte tenu des consignes réglementaires strictes imposant de sécuriser les bâtiments d'archives publiques, l'affectation d'un agent sur le bâtiment Schinazi s'avère justifiée afin d'accomplir l'entretien et la petite maintenance de l'immeuble communautaire, et garantir un fonctionnement opérationnel.

Cette création d'un poste de catégorie C permet l'affectation d'un agent reclassé.

POLE FINANCES

- **Direction du pôle**

→ 1 création de poste de catégorie A+ - chef de projet

L'arrêt de la maintenance de l'outil actuel de gestion financière prévu en 2010 offre à la Communauté Urbaine l'opportunité de réexaminer ses processus financiers.

Cette nécessité de remise en concurrence, donne l'occasion à notre établissement d'engager également une analyse de son Système d'Information Financier existant, sous forme d'un diagnostic, d'un bilan de l'existant pour déterminer quelles évolutions seraient opportunes à la fois pour sa fonction financière et pour ce Système aujourd'hui largement déployé dans les services communautaires.

Il est ainsi proposé la création d'un poste de chef de projet fonctionnel qui pilotera cette étude et assurera la mise en œuvre des solutions organisationnelles et techniques.

Dans le cadre de la réflexion globale sur les processus financiers, ce chef de projet aura pour mission d'animer la refonte du Système d'Information Financière.

Au terme de la mission dont la durée est estimée à trois années, un redéploiement de ce poste pourra être envisagé.

- **Direction Utilisation des Aides Publiques, des Etudes Fiscales et Financières**

☞ Département Etudes fiscales et financières

→ 1 création de poste de catégorie A

En lien avec les services fiscaux de la Gironde, le Pôle Finances a souhaité formaliser et sécuriser les échanges respectifs entre les deux administrations en proposant la création d'une commission intercommunale des impôts directs.

Un poste de catégorie A est sollicité pour accompagner la création de cette commission au sein de la DIRAP.

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Direction du pôle**

→ 2 créations de poste de catégorie A

Il s'agit de missions temporaires dans le cadre de la réalisation du schéma de développement économique qui nécessite la création des postes suivants :

- 1 poste de catégorie A sur une mission de production pour une durée d'un an.

- 1 poste de catégorie A -animateur économique sur une durée d'un an.

Compte tenu du caractère temporaire de la mission, le recrutement de 2 cadres A contractuels au titre de l'article 3-alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 est envisagé pour une durée de 1 an.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006, relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération

serait fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération brute annuelle comprise entre 28 465.80 euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 82 232.64 euros (7^{ème} échelon HB3 du grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle IB 1060, IM 1058) indexée sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale à laquelle il conviendra d'ajouter la somme brute annuelle de 1 083.96 euros au titre des primes semestrielles.

☞ Cellule Ressources

→ 1 transformation d'un poste de C en poste de B

La cellule Ressources du pôle développement économique est centrée sur les questions administratives, les formalités comptables et de gestion du personnel, les procédures budgétaires. Après deux ans et demi d'expérience, il apparaît important de renforcer la dynamique créée autour de la gestion budgétaire.

De plus cette cellule doit gérer la gestion du temps et la préparation du circuit de décision (EDG RDG, Commission, Bureau Conseil). Des améliorations en terme de gestion administrative sont attendues.

Ainsi, compte tenu de l'évolution de la nature des missions, il est demandé la transformation d'un poste d'adjoint administratif en poste de catégorie B (rédacteur).

▪ **Direction Accueil des Entreprises**

☞ Département Développement Numérique du Territoire

→1 création de poste de Technicien

Le département Aménagement Numérique du Territoire est positionné comme maître d'ouvrage pour toutes les opérations entreprises par la Communauté urbaine sur le domaine public. Ainsi, l'effectif du département doit être dimensionné pour assurer les nouvelles missions et actions qui lui sont dévolues.

Compte tenu de la charge de travail du département, en particulier dans le cadre de l'extension et de la densification du réseau hors du schéma, la création d'un poste de catégorie B technique est sollicitée.

Il sera chargé d'évaluer l'opportunité de mettre en place les ouvrages et en définira les caractéristiques techniques pour chaque projet présenté.

- **Direction des Projets Economiques**

- **1 transformation d'un poste de C en poste de B**

Un travail important est à prévoir dans le domaine de l'urbanisme commercial pour la mise en place d'un observatoire du commerce et les modifications à envisager au SCOT et PLU ainsi que pour tenir compte du nouveau dispositif législatif et réglementaire encadrant l'urbanisme commercial.

Pour mener à bien cette mission, il apparaît nécessaire de transformer le poste d'adjoint administratif en poste de catégorie B (rédacteur).

POLE RESSOURCES ET CONSEIL

- **Direction des Systèmes d'Information**

- **1 transformation d'un poste de C en poste de B**

Il est proposé de transformer un poste d'adjoint administratif vacant au niveau de la direction des Systèmes d'Information, en poste de rédacteur chargé de publication. La modification de ce poste correspond au besoin de la DSI d'améliorer sa communication vers ses utilisateurs, que ce soit via sa future rubrique Intranet ou via des tableaux de bord.

Ces actions ont été initialisées au niveau du secrétariat de la DSI, mais il apparaît aujourd'hui que pour être menées pleinement, elles nécessitent un investissement supérieur aux possibilités actuelles.

Ce poste sera également en appui du responsable Sécurité du Système d'Information, en particulier pour la communication et les actions pédagogiques à ce sujet.

POLE MOBILITE

- **Direction du Pôle**

- **1 création de poste de Directeur Général Adjoint - responsable du pôle « Mobilité »**

Pour mémoire, ce poste ayant été créé par délibération du 13 mars 2009.

- **Direction des Déplacements Urbains**

☞ Centre Etudes et Développement

- 1 création d'un poste de technicien
- 1 création d'un poste d'agent de maîtrise

Disposant des outils de modélisation et de l'expérience nécessaire, le regroupement des différents niveaux d'étude au sein de la DDU (déplacement, transport, mobilité durable) apparaît judicieux pour assurer la gestion de bases de données mobilité (enquêtes ménage déplacement, comptage..) et des prestations de suivi pour les projets de voirie intégrant le transport en commun, vélo. allant de l'échelle du quartier à celle de l'agglomération.

Dans cette perspective, un poste d'ingénieur a été créé dans le plan d'adaptation 2008.

Il conviendrait désormais de structurer cette équipe avec un poste de technicien et un poste de projeteur pour développer les capacités d'études de modélisation et d'analyse des déplacements.

- **Mission Tramway**

- 1 transformation d'un poste de C en poste de B

Cette demande répond à la nécessité pour la mission tramway d'avoir recours à un documentaliste chargé de l'archivage et du classement traditionnel des dossiers de sécurité, dossiers de consultation des entreprises, et dossiers d'ouvrages exécutés. La mission d'archivage constitue pour la mission tramway une mission essentielle sur le plan juridique et permettra également de procéder à la demande de solde de subvention de l'Etat nécessitant la justification de l'ensemble des dépenses de la deuxième phase.

A l'occasion de la mutation d'un agent, il est demandé de transformer le poste d'adjoint administratif laissé vacant en poste de catégorie B.

HORS POLE

- **Inspection Générale et Audit**

- 1 création de poste de Rédacteur

La structure administrative doit être renforcée par la création d'un poste de catégorie B pour assurer des tâches nouvelles de gestion documentaire, de suivi de procédures de communication et de tâches diverses actuellement réparties sur les auditeurs et gérées au jour le jour.

Cet « assistant aux missions de l'Inspection Générale et Audit », au profil de gestionnaire/documentaliste chargé de la gestion interne, permettra d'absorber les tâches administratives grevant l'activité des auditeurs et contrôleurs de gestion.

L'agent se verra attribuer la responsabilité des secrétariats de la commission des services publics locaux et de la commission de contrôle. Il aura en charge le suivi du fonctionnement administratif du service en appui aux fonctions de contrôle et d'audit, les MAPA, la rubrique Intranet de l'IGA et sera également correspondant financier.

→ 1 transformation d'un poste de B en poste de A

Le centre contrôle de gestion « aménagement » est animé par deux contrôleurs de gestion : un catégorie A et un catégorie B. Compte tenu du volume de travail et des enjeux sur ce secteur d'activité, auquel sera adjoint le suivi du stationnement public et de ses opérateurs, une évolution du poste de catégorie B de ce secteur en catégorie A est sollicitée.

▪ Mission 2025

→ 1 création de poste de Directeur Général Adjoint

Pour mémoire, ce poste ayant été créé par délibération du 13 mars 2009.

Le périmètre exact de cette mission en matière d'effectifs sera défini avec précision après recrutement de ce responsable.

Toutefois, pour permettre la mise en place de cette structure, il est envisagé les créations de postes suivants :

→ 2 postes de catégorie A

→ 1 poste de catégorie B

→1 poste de catégorie C

▪ Gestion des Services Publics de transports en commun

Suite à l'ordonnance de référé annulant la procédure de délégation de service public des transports, le Bureau, lors de la séance du 15 janvier 2009 a examiné les démarches à entreprendre pour assurer la continuité du service public. Une organisation de cette démarche a été constituée en mode « projet ».

Pour assurer l'interface entre les différentes équipes projet, une cellule de coordination qui sera chargée de toute la préparation des comités de pilotage et de la formalisation des décisions et orientations prises, est constituée. Pour assurer cette mission sur la durée du projet, la création de 3 **postes temporaires** s'avère nécessaire.

→ création d'un poste de catégorie A - collaborateur administratif et juridique

Au sein de la cellule de coordination de la direction de projet, cet agent assurera l'animation, la coordination et la synthèse des travaux nécessaires à la mise en exploitation du service public de transport en commun de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Ses principales missions seront :

- d'organiser, coordonner et rendre compte à la direction du projet et au comité de pilotage des travaux des divers groupes de projets spécialisés
- de concevoir, réaliser, mettre en forme et présenter des travaux de synthèse
- d'animer et gérer la cellule de coordination

Compte tenu du caractère temporaire de la mission, le recrutement d'un cadre A contractuel au titre de l'article 3-aliné 5 de la loi du 26 janvier 1984 est envisagé pour la durée du projet.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006, relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération serait fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération brute annuelle comprise entre 27 109.80 euros (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 52 617.60 (10^{ème} échelon du grade d'attaché principal IB 966, IM 783) indexée sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale à laquelle il conviendra d'ajouter la somme brute annuelle de 1 083.96 euros au titre des primes semestrielles.

→ création d'un poste de catégorie A – expert DSP

Cet agent aura pour fonction, sur un ¼ temps, d'apporter à la direction de projet son expérience et ses conseils lors des différentes phases de la procédure sur les aspects économiques, financiers et techniques des futurs contrats, et ce pendant la durée du projet.

Dans le cadre de cette mission, il apportera son expertise pour :

- l'analyse détaillée et argumentée des différents modes de gestion du prochain contrat
- l'élaboration des dossiers de consultation, des cahiers des charges et du projet de contrat

- les procédures de mise en concurrence, nationale et communautaire, la passation des publicités
- la finalisation des contrats de leur notification et des avis d'attribution

La rémunération serait fixée au prorata de son temps de travail effectué, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des administrateurs hors classe territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une base de rémunération brute annuelle comprise entre 54 533.64 euros (1^{er} échelon du grade d'administrateur hors classe IB 801, IM 658) et 76 472.64 euros (HB3 du grade d'administrateur hors classe IB 1060, IM 1058) indexée sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale à laquelle il conviendra d'ajouter la somme brute annuelle de 1 083.96 euros au titre des primes semestrielles, au prorata de son temps de travail effectué.

→ création d'un poste de secrétaire

L'agent recruté sera affecté au terme de la mission sur un autre poste.

Dans ses conditions, il vous est demandé mesdames, messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir accepter les décisions ci-dessus définies, soumises à l'avis du CTP du 12 mars 2009, et donc de décider :

- la création de 27 postes,
- la transformation de 5 postes
- autoriser monsieur le Président à recourir à des agents non titulaires de catégorie A
- et autoriser les recrutements correspondants

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 MAI 2009

PUBLIÉ LE : 19 MAI 2009

M. BERNARD SEUROT